



## TRAV- HAUT

# Port du harnais contre le risque de chute de hauteur



**Durée :**  
14 heures

**Effectif :**  
4 à 8 personnes

**Public :**  
Personnes âgées de plus de 18 ans travaillant en hauteur c'est-à-dire depuis une position élevée, à proximité d'une dénivellation, depuis un équipement qui surélève la personne.

**Prérequis :**  
Comprendre et parler le français.  
Disposer de son matériel et ne pas avoir de contre-indication médicale.

**Réglementation :**  
• Art. R.4323-61 CT  
• Décret n°2004-924

### Objectifs pédagogiques

- Évaluer les risques de chute de hauteur.
- Évoluer en toute sécurité avec le harnais.
- Vérifier et entretenir les équipements de protection individuels (EPI).

### Contenu

- Définition du travail en hauteur
- Évaluation du risque de chute
- Réglementation relative au travail en hauteur
- Responsabilités, droits et obligations de l'employeur et de l'employé
- Dispositifs d'ancrage
- Équipements de protection collective (définitive et temporaire)
- Équipements de protection individuelle (choix, utilisation...)
- Conséquence d'une chute : fracture chute, force choc, effet pendulaire...
- Vérification et entretien des EPI contre le risque de chute (visuel et tactile)

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Pédagogie** : Présentation et réglage du harnais + Évolution sur une ligne de vie (avec installation)
- **Matériel** : Vidéoprojecteur, ligne de vie et éléments d'amarrage divers. Pour le formateur : harnais de sécurité, longe d'absorption avec manucroches, longe de maintien au travail, (etc.) chaussures de sécurité, gants, casque. Les stagiaires doivent avoir leur propre matériel.
- **Encadrement** : Formateur « travaux en hauteur ».

### Modalités de suivi et d'évaluation

- **Évaluation** : Participation à toutes les heures du cours et aux exercices pratiques
- **Suivi** : Feuille d'émargement et attestation de fin de formation.

### Recyclage

- Formation continue de maintien des acquis recommandée tous les 2 ans